

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève	
Nom / Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur :

Lien de parenté	Nom et prénom	Domicile	e-mail	☎ Portable	Signature

Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications éventuelles				
Date						
Classe						

Vérification annuelle des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin

Date					
Classe					

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place.

Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire :

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement				
Directeur d'école				
Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				
Infirmier éducation nationale ou PMI ou collectivité d'accueil				

Partenaires :

Référents	Nom	Adresse administrative	Signature et date	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :

Académie :
Département :



ANNEXE – Fiche de liaison diabète

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie

et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT :

Nom/Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ecole ou établissement (Nom/Ville) :

MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie :

Nom / prénom :

Spécialité :

Lieu d'exercice du médecin :

Téléphone :

Mail :

Date :

Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche :

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

Aménagements du temps de présence dans l'établissement – EPS : oui non

Prévenir les parents en cas d'activité physique inhabituelle

Activité piscine autorisée avec glycémie avant et après la séance.

Si l'enfant est sous pompe à insuline : déconnexion et reconnexion du cathéter

Par un adulte formé (*qui sera précisé lors de l'élaboration du PAI*)

Par l'enfant s'il sait le faire

Avoir du sucre et des collations à portée de main lors de toutes activités sportives.

Précisions :

Aménagements de l'environnement :

Possibilité de **boire** en classe, durant les activités sportives et les sorties.

Autorisation de sortir de classe dès que l'enfant en ressent le besoin.

Précisions :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

→ Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les sorties de classe.

→ Pour les classes externalisées et voyages de classe, un document préalable annexé au PAI sera rédigé par le médecin.

→ Emporter la trousse d'urgence après s'être assuré qu'elle est complète

→ Prévoir un téléphone portable selon le lieu de la sortie

Dans tous les cas, la personne responsable de la sortie avertit la structure d'accueil de l'existence du PAI et s'assure que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI. Une réunion avec l'enseignant, les parents, l'enfant et le médecin de l'éducation nationale pourra avoir lieu pour préciser les modalités d'accueil, de restauration, d'hébergement dans le lieu prévu.

Autres précisions éventuelles :



Académie :
Département :

Restauration :

- Il est préférable d'éviter l'attente au restaurant scolaire.
- Le repas de midi doit toujours comporter des féculents (pain si nécessaire).
- En cas de goûters d'anniversaire :
 - Prévenir les parents oui non
 - Selon l'horaire, il est possible de remplacer la collation par une part de gâteau oui non
 - Les boissons light sont autorisées en petite quantité oui non
 - Sucreries autorisées oui non Préciser :
- Nécessité de prendre une collation le matin à _____ heures (fournie par les parents, s'assurer que celle-ci est prise en totalité).

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? oui non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, la posologie, les modalités d'administration, les horaires de prises). Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

L'élève reçoit de l'insuline sur le temps de présence scolaire oui non

→ Modalités d'administration :

Pompe

- L'élève est-il en capacité de réaliser les **bolus** ? oui non
- Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? oui non Préciser :
- A quelle(s) heure(s) doit/doivent-il(s) être réalisé(s) ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

Injection

- L'élève est-il en capacité de réaliser les **injections** ? oui non
- Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? oui non Préciser :
- A quelle(s) heure(s) doit/doivent-il(s) être réalisé(s) ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

L'élève doit prendre un autre traitement sur le temps de présence scolaire oui non

→ Si oui, lequel ?

→ Modalité(s) d'administration :

L'élève doit effectuer des contrôles glycémiques sur le temps scolaire oui non

→ L'élève est-il en capacité de les effectuer ? oui non

Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? oui non Préciser :

→ A quelle(s) **heure(s)** doivent-ils être réalisés ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

Existence d'une trousse d'urgence : oui non Les trousse(s) sont fournies par les parents et doivent contenir **un double du PAI**

→ Besoin pour l'enfant d'avoir sa trousse d'urgence **sur lui** : oui non

Elle contient :

- Sucre/Biscuits secs ou pain
- Le traitement de l'hypoglycémie

sévère avec le Glucagon :

- Par **Glucagen**[®] : kit contenant 1 ampoule de Glucagen + seringue
- Par **Baqsimi**[®] : spray nasal

- 1 stylo à insuline
- Autopiqueur
- Bandelettes pour glycémie
- Bandelettes pour cétonémie
- 1 copie du PAI
- Autre :

Autres consignes ou précisions particulières :

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 03b

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.

Evaluer la situation (2 cas possibles : hypoglycémie et hyperglycémie) et pratiquer :

HYPOGLYCEMIE	
Hypoglycémie modérée	
Signes	Conduite à tenir
<p>L'hypoglycémie est une diminution du taux de sucre dans le sang. La glycémie est < 70 mg/dL avec ou sans signes.</p> <p>Les signes:</p> <p><input type="checkbox"/> Pâleur <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Tremblements</p> <p><input type="checkbox"/> Difficultés pour parler</p> <p><input type="checkbox"/> Agitation <input type="checkbox"/> Somnolence</p> <p><input type="checkbox"/> Agressivité inhabituelle</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	<p>Faire une hypoglycémie modérée n'est pas grave.</p> <p>Faire asseoir l'enfant sur place, s'il est petit, ou arrêter l'activité physique.</p> <p>Faire une glycémie au doigt si possible, ou mesure du glucose interstitiel avec le capteur :</p> <p>- Si < 70 mg/dL (ou « LO ») avec ou sans signes : donner sucre(s)</p> <p>- Si entre 70 et 80 mg/dL ou ↓ avec ou sans signes : donner sucre(s)</p> <p>En l'absence de contrôle au doigt ou par capteur, donner d'emblée sucre(s)</p> <p>Faire patienter l'enfant assis, quelques minutes après la prise du sucre.</p> <p>Si les signes persistent après 10 min, redonner la même dose de sucre ; possibilité de refaire une glycémie au doigt mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min.</p> <p>Après le traitement de l'hypoglycémie, une fois les signes disparus et selon le moment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant un repas : faire l'injection d'insuline habituelle à la dose prévue et passer à table - Avant une collation : donner la collation - Avant une activité physique : donner un biscuit. - A distance d'un repas : <input type="checkbox"/> Ne rien donner <input type="checkbox"/> Donner <p>Informers les parents en fin de journée (cahier de liaison).</p>
Hypoglycémie sévère	
Signes	Conduite à tenir
<p><input type="checkbox"/> Perte de connaissance avec ou sans convulsions</p> <p><input type="checkbox"/> Somnolence extrême</p> <p><input type="checkbox"/> Hypoglycémie et impossibilité de prendre du sucre par la bouche</p>	<p>Il faut agir sans délai mais il n'y a pas de risque vital</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne rien donner par la bouche. 2. Mettre l'enfant sur le côté en position latérale de sécurité (PLS). 3. Appeler les secours (15 ou 112 ou 18) : Signaler que l'élève a un diabète et que du glucagon injectable ou en spray nasal a été fourni par les parents et se trouve à disposition dans l'établissement. Si demandé et conformément aux instructions du médecin du SAMU, aller récupérer : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le glucagon injectable (Glucagen®), injecté par un personnel habilité. <p>Lieu de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le glucagon par spray nasal (Baqsimi®), qui peut être administré dans le nez par toute personne présente à ses côtés. Lieu de stockage : 4. Si possible, faire une glycémie avant le glucagon mais sans que cela ne retarde sa dispensation 5. En fonction de la présentation du glucagon : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Injecter le Glucagen® en sous-cutané ou intramusculaire : ampoule <small>(1/2 ampoule : 0.5 mg si moins de 25kg, 1 ampoule : 1 mg si plus de 25 kg).</small> <input type="checkbox"/> Administrer la dose de Baqsimi® dans le nez de l'élève 6. Refaire une glycémie 10 min après l'injection pour voir si le taux remonte bien mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. 7. Au réveil de l'enfant (entre 5 et 15 min après l'injection de glucagon), le resucrer avec du sucre, humidifié avec de l'eau froide, en petites quantités avec une cuillère à café (car vomissements possibles), à renouveler plusieurs fois puis donner : (biscuits, pain). 8. Avertir les parents dès que possible



HYPERGLYCEMIE	
Hyperglycémie modérée (entre 180 et 250 mg/dL)	
Signes	Conduite à tenir
<p>Pas de signes</p> <p>Ou :</p> <p><input type="checkbox"/> Besoin d'uriner, soif</p> <p><input type="checkbox"/> Parfois : maux de tête, fatigue, agitation</p>	<p>Il n'y a pas d'urgence, il n'y a pas de critère de gravité.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Laisser boire l'enfant sur place 2. Lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement 3. Informer les parents en fin de journée (cahier de liaison pour les plus jeunes).
Hyperglycémie ≥ 250 mg/dL	
Signes	Conduite à tenir
<p><input type="checkbox"/> Besoin d'uriner, soif</p> <p><input type="checkbox"/> Parfois : maux de tête, fatigue, agitation</p> <p>Signes de gravité :</p> <p>Signes précédents et</p> <p><input type="checkbox"/> Nausées</p> <p><input type="checkbox"/> Douleurs abdominales</p> <p><input type="checkbox"/> Vomissements</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laisser boire l'enfant, sur place, et lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement. 2. Vérifier que le cathéter ou la tubulure ou la pompe patch (pod) ne sont pas arrachés. Si problème de cathéter/pod : contacter la famille ou l'infirmière libérale pour le changer. 3. Rechercher la présence de corps cétoniques (cétonémie avec lecteur et bandelettes spécifiques) : <p>→ En l'absence de corps cétoniques (≤ 0.5 mmol/l), il n'y a pas d'urgence :</p> <p>Possibilité de faire un bolus d'insuline rapide:</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Administration du bolus par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de le faire et en présence d'un adulte.</p> <p>Dose : UI insuline pour diminuer la glycémie de 50 mg/dl.</p> <p>Informez les parents en fin de journée (carnet de liaison si enfant jeune)</p> <p>→ Si la cétonémie est > 0.5 mmol/l:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les parents (à défaut, l'équipe soignante de l'hôpital ou l'infirmier(e) libéral(e) si mentionnés dans le PAI) ou le 15 ou le 112 - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé : <p>Si l'enfant n'est pas autonome, voir avec les parents ou l'infirmier(e) libérale, l'organisation pour changer le cathéter ou la pompe patch (pod).</p> <p>→ Attention, si cétonémie ≥ 3 mmol/l : c'est une urgence</p> <p>Si parents ou équipe soignante non joignables immédiatement, téléphoner au 15 ou 112 pour transférer l'enfant à l'hôpital.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé :

Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut être joint à cette fiche de conduite à tenir : Courrier joint : OUI NON

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :